

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 mars 2024

Délibération N° 25/03/2024 14

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE
M. Lucas CHASSAGNE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune propose aux familles des services extrascolaires d'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.
Depuis de nombreuses années, la tarification de ces services n'a pas évolué.

Tarifs actuels	Tranche	/ jour	
		CL vacances	CL merc
Aides au temps libre CAF		2,00 €	½ journée
D	Q < 493 €	2,60 €	journée
C	493 € < Q < 718 €	4,20 €	
B	718 € < Q < 1015 €	6,60 €	
A	Q > 1015 €	8,70 €	
Extérieur		10,80 €	

Cette tarification présente plusieurs écueils et limites :

- effet de seuil : les familles passent d'une tranche de quotient à l'autre de manière brutale
- inadaptation à la sociologie de la population immercurienne : un tiers des familles est dans la tranche de quotient A
- inéquité : les familles n'ont pas toutes le même taux d'effort, celles ayant des ressources plus basses sont proportionnellement plus sollicitées
- faible contribution au coût du service : le tarif A représente 51% du coût de revient d'une journée d'accueil de loisirs

Compte tenu de ces éléments, une réflexion a été menée afin d'établir un mode de tarification plus lisible, plus équitable, plus évolutif. L'application d'un taux d'effort au quotient familial de la CAF avec un tarif plancher et un tarif plafond répond au mieux à ces objectifs.

Il est proposé de fixer les tarifs des accueils de loisirs de la manière suivante :

Enfant Immercurien

- calcul du tarif de la journée d'accueil de loisirs : taux effort de 0,55% x quotient familial de la CAF
- tarif plancher : 1,50 € / jour
- tarif plafond : 10,00 € / jour
- minoration de 25% du tarif si la famille est bénéficiaire des Aides au temps libre de la CAF dans la limite du tarif plancher
- minoration de 25% du tarif si 2 enfants et plus fréquentent la même session d'accueil de loisirs et dans la limite du tarif plancher

Enfant extérieur

- tarif unique : 15 € / jour
- Les aides au temps libre de la CAF sont déduites du tarif journalier

Pour l'accueil de loisirs du mercredi, le tarif jour est divisé par 2 en cas d'inscription à la demi journée.

Au nom du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal d'adopter les modalités de calcul des tarifs des accueils de loisirs exposées ci-dessus et de décider leur application à compter du 1^{er} septembre 2024. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 26 mars 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

